

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 750

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 27

I. – À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« les fédérations »,

les mots :

« leurs fédérations ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 7, substituer aux mots :

« des fédérations »,

les mots :

« de leurs fédérations ».

III. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 13 et à l'alinéa 17, substituer aux mots :

« les fédérations »,

les mots :

« leurs fédérations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.